

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 juin 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	23	1	2	7

Pour	Contre	Abstention
23	1	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, FAYE Jean Pierre, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative : TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BODIN Pascal, GANE Isabelle

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, LEFEBVRE Frankie, MENUCELLI Thierry, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délibération n° 47-2019 : Motion contre la fermeture de la trésorerie d'Eymoutiers

Le Président souhaite proposer au conseil communautaire de prendre une motion contre le projet de fermeture de la trésorerie d'Eymoutiers dans les termes suivants :

Le 25 avril 2019, Madame Roux-Trescases, Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne a rencontré les maires de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour leur présenter son projet de carte d'implantation des services départementaux des Finances Publiques.

Cette réunion fait suite à la visite en Haute-Vienne du Ministre chargé des Comptes Publics le 20 mars dernier, le département faisant partie des 7 départements où le redéploiement des services est expérimenté.

Pour la Direction générale des finances publiques, cette expérimentation s'inscrit dans la perspective d'une profonde restructuration de son réseau d'implantations sur l'ensemble du territoire national pour permettre d'absorber les milliers de suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'Etat redoutées d'ici la fin du quinquennat du Président de la République.

Au cours de cette rencontre d'information, présentée comme une concertation, la Directrice Départementale a présenté aux élus un plan de regroupement préparé par ses services et ceux de la Préfecture.

Au prétexte que la présence des petites, voire très petites unités entraîneraient des difficultés d'accès au service pour l'usager et nécessiteraient l'adaptation et le resserrement réseau, rendus par ailleurs inacceptables par les élus du numérique, la Directrice Départementale des Finances Publiques a annoncé la fermeture prochaine de la Trésorerie d'Eymoutiers.

Accusé de réception en préfecture
06-24870351-20190610-DE-47-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

Cette restructuration aura nécessairement un impact :

- sur l'appui et le conseil délivré par le comptable public aux communes. En effet, aujourd'hui, la proximité entre les services administratifs, les élus et les agents de la Trésorerie d'Eymoutiers sont des gages de confiance et d'efficacité dans le travail.

- sur le service rendu à la population du territoire qui aurait l'obligation de se rendre à la Trésorerie de St Léonard de Noblat, distante de plus de 40 km pour certaines communes ou de communiquer avec l'administration fiscale via internet. Or, aujourd'hui, les services dématérialisés ne sont pas accessibles à tous : l'accès à internet n'est pas possible partout et une partie de la population, la plus fragilisée, rencontre des difficultés dans la maîtrise de la dématérialisation galopante de toutes nos démarches administratives.

- sur les personnels qui sont les grands oubliés de cette restructuration.

Ces mesures traduisent, une fois de plus, l'abandon par l'État des territoires ruraux alors même que le besoin de services publics de proximité et de qualité n'a jamais été aussi prégnant. A l'image de tous les services publics, de la poste, de Pôle emploi, des transports, de l'éducation, des services décentralisés de l'Etat, celui des finances publiques va également disparaître de notre territoire, en dépit des besoins de notre population, accentuant la désertification de nos territoires ruraux.

Encore une fois, c'est une décision aveugle et purement administrative qui ne tient aucunement compte des spécificités de nos territoires, et qui ignore totalement les hommes et les femmes qui y vivent.

Dans ces conditions, comment peut-on imaginer qu'Eymoutiers, pôle structurant d'un bassin de vie à l'Est du département, perde son Centre des Finances Publiques ?

Madame la Directrice évoque la possibilité de créer à la place un poste de conseiller en appui aux collectivités locales et de développer une offre de service dans une Maison de Service au Public (MSAP). Les MSAP, créées par les collectivités locales, animées par un agent polyvalent recruté par la collectivité, sont censées amener du service au public là où il en manque. De ce fait, elles ne devraient en aucun cas servir d'outil facilitant la fermeture de ceux existants. Par ailleurs, comment du personnel polyvalent et sans expérience pourraient-ils amener la même qualité de service que des personnels titulaires de la fonction publique ?

Une fois de plus, l'Etat transfère une charge supplémentaire aux collectivités locales.

Vu le projet présenté par M. le ministre de l'Action et des Comptes publics,

Vu la carte d'implantation des services départementaux proposés par la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne,

Vu la volonté de la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne de procéder à la fermeture de la trésorerie d'Eymoutiers,

Considérant qu'Eymoutiers a le statut de pôle structurant à l'Est du département et représente un bassin de vie,

Considérant le besoin de services publics de proximité,

Considérant que cette fermeture accentuerait le sentiment d'abandon des territoires ruraux,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à 23 voix pour et 1 voix contre (GARDELLE Bruno) de :

- S'OPPOSER sans réserve au projet de fermeture du Centre des Finances Publiques d'Eymoutiers.
- EXIGER le maintien de la trésorerie de proximité avec le plein exercice de ses compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.
- CONDAMNER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 17 juin 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

- 9 JUIL. 2019 **JUIL. 2019** **Le Président**

